DLP 0 1 - 4 - 9 3 0 6 7 9 0 9



GRANDES CULTURES

BULLETIN TECHNIQUE N°06
le 31 mars 1993

POIS PROTEAGINEUX	- thrips : présence variable selon les secteurs, **une observation doit être réalisée avant toute intervention** - sitones : présence faible en cuvettes, **ne pas intervenir** mais continuer l'observation jusqu'au stade 10 cm du pois
COLZA	- maladies : seul le phoma est présent, **aucune intervention n'est justifiée** - ravageurs : **fin de sensibilité au charançon de la tige** ; **méligèthes** peu présents en culture, **ne pas intervenir**
CEREALES	- les interventions fongicides : **observez pour décider !**
CAMPAGNOLS	- **pullulation dans certains secteurs**
COMMUNIQUE	- **échanges intra-communautaires et passeport végétal**

POIS PROTEAGINEUX

Stades : levée en cours au stade crosse.

THRIPS

Situation

Sur parcelles levées, leur présence est très variable en fonction des secteurs et des parcelles:

- Vimeu : absents sur les parcelles observées ;
- Noyonnais, Soissonnais et Valois : présence faible et dans tous les cas inférieure au seuil ;
- Vexin : présence en général faible, une seule parcelle observée au-dessus du seuil ;
- secteurs de Clermont, Catenoy et Amiens : seuil d'un thrips/pied généralement dépassé dans plusieurs parcelles.

Remarque : plusieurs parcelles au-dessus du seuil ont pour précédent du lin ou des pailles enfouies.

Préconisations

L'intervention contre ce ravageur ne doit, dans aucun cas, être systématique. **Après observation** dans vos parcelles, tout particulièrement celles à précédent lin ou pailles enfouies, intervenez avec une pyréthrinoïde autorisée si vous constatez la présence d'**au moins un thrips /pied au stade crosse.**

Rappel : un traitement contre les thrips aura une efficacité sur les sitones pendant 10-15 jours.

COLZA

Stades : D2 (inflorescence primaire dégagée) à E (boutons séparés) en général ; quelques parcelles à F1.

MALADIES

Situation

Les principales maladies foliaires (Oïdium, Pseudocercosporella et Cylindrosporiose) sont absentes. Seul le Phoma est observé sur feuilles : taches circulaires, blanchâtre au centre avec des points noirs.

Un cas de Phoma sur collet nous a été signalé. La manifestation précoce de ce type de symptôme, très fréquent l'année dernière, semble liée à une attaque parasitaire (limaces,...) qui aurait fragilisée la plante.

Préconisations

Aucune intervention fongicide n'est justifiée actuellement.

RAVAGEURS

Situation

Charançon de la tige : le stade de fin de sensibilité (tige à 20 cm) est atteint ou dépassé dans toutes les parcelles.

Méligèthes : malgré une augmentation des captures en cuvettes, leur présence en parcelle se situe toujours en-dessous du seuil d'intervention.

Préconisations

Charançon de la tige : **ne plus intervenir contre ce ravageur.**

Méligèthes : aucun traitement n'est justifié actuellement. Continuez l'observation des parcelles jusque début floraison. Seuil d'intervention :

- **au moins 2-3 insectes par inflorescence au stade E.**

BLE

Stades : décollement de l'épi de 0,5 à 2 cm au stade 1 noeud pour les plus précoces.

Situation

Piétin verse : si les conditions hivernales ont été favorables aux contaminations primaires dans les parcelles à risque (semis précoce soit la première décade d'octobre, blé/blé

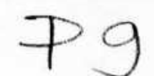
AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®
Imprimerie SRPV : Directeur Gérant B. MATHON ISSN 0757 6609

80 Amiens 02 60

Publication périodique
Abonnement annuel : 220 F
CPPAP 1823 AD

Ministère de l'Agriculture
DRAF
Service Régional de la Protection des Végétaux
Cité Administrative - 56, rue Jules Barni
80040 AMIENS CEDEX 1
Tél. 22 92 51 27 - Fax : 22 91 62 59





ou rotation courte en céréales, variétés sensibles comme Soissons, Forby, Pépital, Thésée sur labour), l'absence actuelle de pluie limite les possibilités de nouvelles contaminations avec pour conséquence des attaques de piétin verse moins fréquentes qu'initialement prévues.

Sur semis précoces, des attaques souvent importantes sont observées en tous secteurs (jusqu'à 30% de pieds touchés). Pour les semis postérieurs au 10 octobre, la proportion de piétin reste dépendante du risque parcellaire.

Exemples : un Soissons à Argenlieu (Clermontois) semé le 16/10 **précédent blé** présente plus de 20% de pieds touchés ; un Sidéral à Bornel (Thelle) semé le 16/10 précédent colza présente 0% de pieds attaqués.

Autres maladies : **rhizoctone** souvent observé, attention aux confusions avec le piétin verse. Les conditions froides et sèches ont entrainé une certaine régression de l'**oïdium** sauf quelques cas dans l'Amiénois sur des variétés sensibles (Sidéral...) et/ou en sol de craie. La **septoriose** bien présente sortie-hiver a, comme l'oïdium, fortement régressé ; les jeunes feuilles restent saines. Les **rouilles** jaune et brune demeurent absentes.

Préconisations

Les premières interventions fongicides se situeront entre le stade 1er et 2ème noeud dans la majorité des cas.

La date du 1er traitement sera fonction des observations parcellaires que vous aurez effectuées (l'utilisation pour le piétin verse du kit de diagnostic précoce Diagnolab peut vous aider également pour raisonner vos interventions).

Un traitement fongicide plus précoce se justifiera dans 2 cas:

- présence importante d'oïdium (plus de 25% de surface couverte) dès le stade épi 1cm. L'utilisation d'une morpholine est alors envisageable pour limiter le développement de l'oïdium ; cette situation reste rare.
- parcelles à risque piétin élevé soit 15 à 20 % de pieds touchés ou kit Diagnolab positif. **Dans ces parcelles atteignant le stade 1 noeud, il est impératif d'intervenir rapidement avec un anti piétin** c'est à dire un produit à base de prochloraze à la dose de 450 g/ha de matière active (SPORTAK HF), de flusilazole à la dose de 250 g/ha (CAPITAN) ou de bromuconazole à la dose de 300 g/ha (GRANIT). En cas d'intervention, l'anti piétin doit être complété avec un produit actif sur les maladies du feuillage présentes (voir dépliant vert ITCF/INRA/SPV joint au bulletin 04).

ESCOURGEON

Situation

Les conditions sèches sont défavorables à la progression du complexe parasitaire, néanmoins des symptômes d'helminthosporiose, d'oïdium, de rouille naine et même de rhynchosporiose (secteur de Poix et bordure maritime) sont largement signalés.

Préconisations

Une intervention fongicide entre le stade 1 et 2 noeuds sera positionnée en fonction de l'évolution de ces maladies.

Si le temps est favorable à la montée des symptômes sur feuilles hautes (pluie), il sera nécessaire d'intervenir rapidement dès le stade 1 noeud. Les produits utilisables au premier traitement devront être efficaces sur helminthosporiose et oïdium surtout sur des variétés type Plaisant. La rouille naine qui nécessite des températures chaudes pour progresser, sera surtout à prendre en compte au second traitement (les premières interventions à base de triazoles n'étant en plus pas neutre sur ce champignon).

Information complémentaire au bulletin précédent: la société SANDOZ AGRO nous précise que le régulateur MODDUS est compatible en mélange avec les produits à base de cyproconazole (ALTO...) ainsi que le soufre.

CAMPAGNOLS DES CHAMPS

Ce petit rongeur (*Microtus arvalis*) est connu dans toute la région, mais sa présence est plus particulièrement signalée cette année dans le sud de l'Oise (Thelle, Vexin et **surtout Clermontois**). Par ses dégâts (trous, cheminements, alimentation), il peut occasionner des pertes notables sur jeunes céréales, colza, betteraves,...

Si les populations n'ont pas été limitées par les prédateurs, il est possible d'entreprendre une lutte chimique, en utilisant des appâts constitués de grains de blé entiers enrobés de concentrat huileux de **chlorophacinone** à 0,25 %, à raison de 3 l/q de blé.

Le traitement se fait par **épandage en lignes, à proximité des cheminements** des rongeurs, à la dose de 8 à 10 g d'appât par mètre. Ne pas oublier de traiter de la même façon les **talus** et les **bords des parcelles, des fossés et des chemins.**

Précautions : éviter l'épandage à la volée, inefficace ; éviter les surdosages et les épandages en tas, dangereux pour les autres mammifères.

Une efficacité maximale sera obtenue par le **traitement simultané de la totalité du territoire infesté**, pour éviter les réinfestations.

ECHANGES INTRA-COMMUNAUTAIRES ET PASSEPORT VEGETAL

A partir du 1er juin 1993, certains végétaux à risque devront être accompagnés d'un Passeport Végétal pour pouvoir circuler à l'intérieur de la C.E.E. et même entre régions françaises.

Les végétaux concernés sont, en particulier :

- les plants de pomme de terre,
- les plants fruitiers et ornementaux,
- les plants et semences de betterave.

Pour obtenir ces passeports, il est indispensable que vous vous immatriculiez auprès de notre Service. Contactez-nous !